



COMMUNICATION DE PROGRES 2015

Engagement du Dirigeant

Pour mettre en lumière les Hommes et les Femmes qui constituent les forces vives de notre Entreprise, j'ai accompagné le lancement de notre dernière COP, il y a un an, des vœux suivants :

- Qu'un peu plus, chaque jour, les valeurs que porte le Global Compact entrent comme une évidence dans le quotidien de chacun d'entre nous,
- Qu'il soit une incitation au partage, aux échanges,
- Qu'il soit une invitation au voyage qui embarque avec nous toutes nos parties prenantes.

Nous avons essayé, en 2014, de faire de ces trois mots - Partage, Valeurs et Parties Prenantes - le moteur de nos actions.

Nous avons publié, fin décembre 2014, notre premier rapport RSE. Nous voulons en faire un outil, à la fois porteur de notre démarche stratégique durable et responsable, fondée sur les principes d'économie solidaire, fonctionnelle et circulaire, mais aussi porteur, au quotidien, de nos actions sociales, sociétales et environnementales.

La formalisation de ce rapport a été l'occasion de parfaire notre positionnement stratégique, avec un nouveau logo intégrant la protection de la planète et une nouvelle base line qui implique le lecteur, affirme notre engagement et notre volonté de changement.

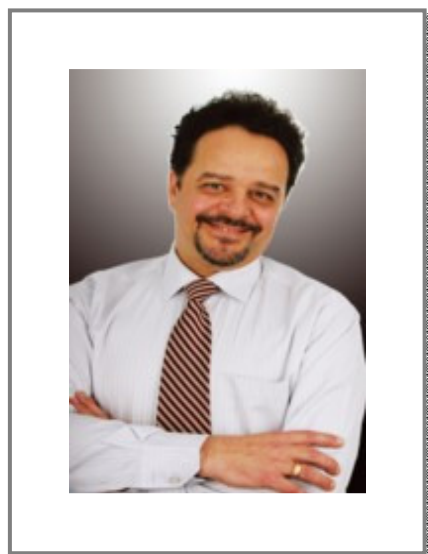
Dans ce contexte, le Global Compact reste un aiguillon stimulant, un guide structurant.

Nous avons été très fiers que notre première COP 2013 ait reçu, des mains de Monsieur Brice Lalonde, Conseiller du Président du Global Compact, le Prix de la "Meilleure Première Communication sur le Progrès". En venant nous réitérer son soutien, à la CCI Nice Côte d'Azur, devant l'ensemble de nos collaborateurs, il a souligné la pertinence de notre démarche, dans la perspective de la COP 21, Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques, qui va se tenir en décembre 2015 à Paris.

Le temps est venu d'évaluer nos engagements de progrès 2014. Notre COP 2014 comptait 28 engagements. La moitié des actions a été réalisée totalement ou partiellement. Une partie des engagements 2015 a pour objectif la réalisation complète de celles qui ne sont pas terminées. Deux facteurs expliquent en partie la non réalisation des autres actions : pour certaines, leur manque de pertinence ou de compatibilité vis à vis d'autres actions prioritaires, non identifiées au moment de la rédaction de la COP 2014 ; pour d'autres, il s'est agi du défaut de suivi de leur mise en oeuvre. A côté des 40 engagements de progrès que nous prenons avec la COP 2015 dans le champ des 10 principes du Global Compact, ces deux engagements donneront lieu également à un effort d'amélioration de la part de notre gouvernance.



Bernard Alfandari
Président



Engagements de progrès

DROITS DE L'HOMME et CONDITIONS DE TRAVAIL

Principe 1: Les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'homme

Rappel du positionnement 2013/2014 et des engagements de progrès 2014 de Résistex vis-à-vis de ce principe

Le parti a été pris de ne considérer, dans la mise en œuvre de ce principe, que les salariés de l'entreprise, et non les engagements que Résistex pourrait prendre dans le cadre de ses relations internationales, avec ses fournisseurs, qui sont présentées dans le cadre des principes 2, 4 et 5.

Ainsi, pour favoriser l'épanouissement des Droits de l'Homme en interne, Résistex a priorisé les objectifs suivants : affirmer des valeurs de justice et dignité humaine, rechercher le meilleur équilibre entre l'intérêt de l'entreprise, la prise en compte de la vie privée et l'épanouissement professionnel et préserver la santé, la libre expression, le bien-être et la sécurité au travail.

Dans cette logique, les derniers engagements de Résistex convergeaient vers la prévention des risques physiques et psychologiques, la libre expression individuelle et le bien-être de chacun au travail.

Revue des engagements de progrès 2014

La prévention des risques psychosociaux et du travail est en marche.

Un plan d'actions sécurité est en place pour identifier tous les dangers, les risques et les actions de prévention.

Tourné vers la prévention des risques psychosociaux, un registre chrono confidentiel a été mis à la disposition des délégués du personnel, des Managers et de la Direction, ainsi que la possibilité de demander la tenue de réunions extraordinaires DP / Direction. Deux réunions spontanées ont été déclenchées à l'initiative des DP, mais le registre mis en place n'a pas été renseigné. Il semble que les DP aient un frein à formaliser par écrit des éléments de signalement, par crainte de desservir certains individus en leur faisant assumer une responsabilité.

La présentation de la politique de risques a été introduite dans le « circuit de découverte » des nouveaux salariés. En revanche, pour les postes dont les missions intègrent un niveau de pénibilité tel que défini par la réglementation, les fiches de pénibilité n'ont pas encore été insérées.

Les problèmes d'accessibilité et visibilité sur le Parking de la Société n'ont pas été traités.

Les outils favorisant la libre expression individuelle ont commencé à voir le jour avec :

- ❖ l'organisation réussie d'un pilote d'atelier collaboratif, sur le thème des horaires de travail flexibles
- ❖ l'organisation en mode projet, avec la mise en place d'outil spécifique permettant de développer le participatif avec le personnel ; cet outil demande une meilleure appropriation par le Management
- ❖ la mise en place de l'intranet Yammer, réseau social offert comme alternative à "La Gazette". On constate néanmoins qu'il a été peu utilisé, par défaut d'animation et de formation utilisateurs
- ❖ Le renouvellement de l'enquête prévue auprès du personnel pour évaluer le climat social n'a pas encore été programmée.

Enfin, l'objectif de bien-être pour le personnel avait été traduit par l'engagement d'adhérer à un Comité d'Entreprise externalisé, offrant des achats groupés susceptibles d'augmenter le pouvoir d'achat des collaborateurs. Cette action a été réalisée mais elle s'est avérée ne pas être pertinente, les achats individuels en direct sur d'autres sites internet étant souvent plus performants.

Evolution du positionnement et engagements de progrès pour 2015

Pour 2015, les objectifs restent les mêmes. Mais, si les outils qui viennent d'être mis en place (pour la prévention des risques, les signalements, la communication,...) représentent un facteur de succès, l'efficacité de leur mise en œuvre passe par une meilleure appropriation par les collaborateurs, ainsi qu'une meilleure communication interne, à la fois sur le travail dans l'entreprise et sur toute autre question liée au bien-être physique ou psychologique au travail.

Deux objectifs sont donc prioritaires :

- ❖ Améliorer encore l'efficacité des DP dans le cadre de leur rôle de représentant pour la communication et le signalement
- ❖ Etablir un meilleur dialogue social en direct avec les collaborateurs

Les engagements de progrès 2015 porteront donc sur :

--> La continuité des efforts pour développer le bien-être physique ou psychologique au travail

Le Comité de Risques continuera à se réunir et à mener son travail d'identification et de prévention des risques, notamment avec les Plan de Continuité d'Activité Incendie et Inondation.

C'est sur le plan du bien-être physique et psychologique que six nouvelles actions viennent affiner les moyens déjà mis en place.

1.1.A. Affecter le renseignement du registre de signalement au Président, pour assurer la traçabilité de faits (dates, identités, réunions, doutes, conclusions) lui étant remontés par toute voie et concernant des personnes suspectées d'être soumises à des risques psychosociaux.

1.1.B. Rappeler aux DP et aux collaborateurs l'existence du registre et son intérêt

1.1.C. Organiser une réunion sensibilisation du personnel sur les risques psychosociaux, en présence d'un médecin du travail et d'un psychologue, pour aider à distinguer la gestion des risques psychosociaux du management des compétences.

1.1.D. Mettre en place un dispositif de parrainage des nouveaux collaborateurs complémentaire au Management et visant à la bonne intégration du nouveau collaborateur.

1.1.E. Mettre à la disposition des collaborateurs un coach sportif pour mieux faire vivre la salle de sport déjà installée dans les locaux de l'entreprise, après avoir évalué les conditions économiques supportables.

1.1.F. Intégrer la fiche de pénibilité dans le dossier d'accueil du nouvel arrivant, quand le poste présente une situation de pénibilité. Ces fiches de pénibilité sont disponibles. Elles doivent être communiquées aux personnes qui remplissent la fonction dès leur arrivée mais doivent aussi être exploitées comme outil de diminution de la pénibilité.

--> La continuité des efforts pour favoriser la libre expression des individus

Sont considérés ici à la fois les actions visant l'expression individuelle des collaborateurs, directe ou déléguée à leurs représentants.

1.2.A. Développer les ateliers collaboratifs sur le modèle du pilote réalisé en 2014. Ces ateliers porteront sur les besoins en communication interne, la force de vente , la liquidation des fins de séries.

1.2.B. Définir les conditions de gestion et d'animation nécessaires à la bonne mise en oeuvre des outils de communication interne

1.2.C. Approfondir la formation des Délégués du personnel pour leur permettre d'être plus performants dans leur mission de défense des droits individuels des collaborateurs. Cette deuxième formation sera assurée par un coach qui tentera d'apporter un meilleur niveau de compréhension des ressorts psychologiques.

1.2.D. Réaliser en 2015 l'enquête de satisfaction qui avait été prévue en 2014

--> La continuité des efforts en faveur de l'épanouissement des collaborateurs dans leur travail

La concomitance de plusieurs départs récents nécessite une nouvelle structuration des compétences. C'est l'opportunité de mobilités internes, facteur d'épanouissement au travail. La démarche de GPEC en cours doit saisir ces opportunités pour développer la dimension de « sens » que le collaborateur recherche dans son travail.

1.3.A. Intégrer plus fortement dans la démarche de GPEC les attentes de mobilité interne des collaborateurs

Principe 3: Les entreprises sont invitées à respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective

Rappel du positionnement 2013/2014 et des engagements de progrès 2014 de Résistex vis-à-vis de ce principe

Il n'y a pas eu, pendant 10 ans, de représentation syndicale au sein de Résistex. Celle-ci a donc mis en priorité les objectifs de performance des délégués du personnel.

A l'occasion des élections de délégués du personnel, en début d'année 2014, les organisations syndicales ont été invitées par la Direction à négocier le protocole pré-électoral et deux d'entre elles ont tenu une journée de permanence d'information dans l'Entreprise. Une déléguée syndicale a été nommée en 2014.

Revue des engagements 2014

Pour rendre le droit de négociation collective plus effectif, Résistex a fait réaliser en 2014 une première formation des délégués du Personnel

En revanche, l'indicateur de mesure attendu pour évaluer la progression de l'efficacité du rôle des DP n'a pas été défini.

Evolution du positionnement et engagements de progrès pour 2015

Les efforts seront maintenus sur la performance des DP, au travers d'un complément de formation et de l'évaluation de leur mission.

3.1.A. Former les DP sur "les postures" à tenir, en faisant appel à un coach

3.1.B Réaliser un entretien professionnel spécifique avec les délégués pour **évaluer la pertinence et l'efficacité des formations** (engagement 2014 reporté).

3.1.C. Définir un indicateur de mesure pour évaluer la progression de l'efficacité du rôle des DP

Principe 2: Les entreprises sont invitées à veiller à ne pas se rendre complices de violations des droits en matière de droits de l'Homme

Principe 4: Les entreprises sont invitées à contribuer à l'élimination du travail forcé ou obligatoire

Principe 5: Les entreprises sont invitées à contribuer à l'abolition effective du travail des enfants

Rappel du positionnement 2013/2014 et des engagements de progrès 2014 de Résistex vis-à-vis de ce principe

En 2013/2014, Résistex a choisi d'agir vers les fournisseurs dont les activités sont situées dans des pays émergents, où ces pratiques (travail des enfants, discrimination, conditions de santé et de sécurité au travail) peuvent encore exister.

Plutôt qu'intervenir sur ce principe auprès de ses fournisseurs au travers d'un rapport de force (refus de contractualisation), Résistex se proposait d'influencer les pratiques de ses fournisseurs hors Europe, en les sensibilisant à la RSE par la remise d'un questionnaire

Revue des engagements 2014

Dans cette logique, un questionnaire de sensibilisation à la RSE a été élaboré et diffusé à quelques fournisseurs. Il s'est avéré que cette action a souffert de deux faiblesses : la pertinence insuffisante de ce questionnaire pour certains fournisseurs, en termes de contenu et de langue, et le caractère isolé de cette action.

De ce fait, il n'a pas été possible de passer à l'étape suivante, qui était de procéder à un diagnostic sur le niveau de sensibilité et de pratique RSE des fournisseurs.

Evolution du positionnement et engagements de progrès pour 2015

La politique fournisseurs fait partie de la démarche RSE de Résistex. Le rapport RSE publié en 2014 a fait état de la volonté de sensibilisation à la RSE de fournisseurs situés dans des pays émergents, dans lesquels peuvent encore être violés certains droits internationaux. Mais il a enrichi la démarche de trois autres axes de travail : la mise en place de relations "gagnant-gagnant" par la mise en oeuvre du principe de co-crédation de produits, la mise en place de mesures de prévention des risques géopolitiques dans le cadre de relations avec des fournisseurs issus de pays sensibles et enfin avec la mise en place de partenariats de qualité en développant la confiance vis à vis des fournisseurs petits ou en difficulté et en visant à une meilleure connaissance réciproque.

En cohérence avec cette politique fournisseurs, les objectifs couverts par les principes 2, 4 et 5 seront déclinés dans la COP 2015 par 3 actions de progrès :

2/4/5.1. Établir un échange constructif sur la RSE avec l'ensemble des fournisseurs en redéfinissant un ou plusieurs questionnaires de sensibilisation et en accompagnant sa diffusion par des mesures complémentaires, dont la diffusion du rapport RSE.

2/4/5.2. : Formaliser un Projet de « Meilleure connaissance réciproque » touchant aux stratégies, aux Business Plans, aux volontés et capacités d'innovation. Cette action sera réalisée dans le cadre de la démarche Qualité.

Principe 6: Les entreprises sont invitées à contribuer à l'élimination de toute discrimination en matière d'emploi et de profession

Rappel du positionnement 2013/2014 et des engagements de progrès 2014 de Résistex vis-à-vis de ce principe

Le principe de non discrimination a été considéré à la fois en interne dans le cadre du recrutement et de la gestion des carrières mais aussi vis-à-vis de publics externes dans le cadre de partenariats.

Revue des engagements 2014

L'engagement consistait à recenser les ESATs du territoire et de les informer de la capacité de Résistex à intégrer en milieu ordinaire dans son atelier de montage/câblage des travailleurs qui évoluaient jusqu'alors en milieu protégé. Résistex n'a pas reçu de demande en 2014 mais a, en revanche, mis en place des partenariats pour le montage de produits au sein des ESATs. Ces partenariats touchent des technologies avancées (LED) et elles favorisent à la fois l'activité et la progression des compétences des personnes en ESAT.

Evolution du positionnement et engagements de progrès pour 2015

En 2015, les deux axes de progrès sont maintenus.

Pour l'interne, il s'agit d'améliorer la diversité (de sexe) dans des fonctions où la totalité des personnes s'avère être du même sexe. On peut ainsi citer par exemple la fonction commerciale qui ne compte que des hommes et la fonction d'assistance commerciale, qui ne compte que des femmes.

En externe, Résistex maintient son ouverture pour l'étude de demandes de partenariat d'ESATs pour une collaboration dans les locaux de Résistex sur les produits de Résistex et s'oriente vers l'élargissement de la sous-traitance en ESAT.

Les engagements de progrès sont les suivants:

6.1. Mise en place d'un plan d'action pour permettre la diversité de sexe dans l'ensemble des fonctions de l'entreprise

6.2.A. Etude des demandes de partenariat d'ESAT pour un travail dans les locaux de Résistex

6.2.B. Elargissement des partenariats de sous-traitance avec les ESATs pour le montage de produits

6.2.C. Remplacement, à l'atelier de montage, de la personne handicapée (mal entendante) en proche du départ à la retraite, par une personne handicapée.

ENVIRONNEMENT

La croissance verte et la lutte contre le réchauffement climatique et contre la raréfaction des ressources naturelles fossiles ont été les premières motivations de Résistex pour son implication dans le Développement Durable, dès 2008.

Avec la mise en route d'un SME (Système de Management Environnemental), en 2009, ont été posées les bases d'une démarche de veille sur les technologies innovantes et de commercialisation de produits énergétiquement efficaces et économes. La réalisation d'un Bilan carbone annuel et d'ACV ont montré que les caractéristiques des nouveaux produits de Résistex évoluent chaque année de façon positive en terme de respect environnemental.

En 4 ans, l'adoption de solutions innovantes en matière d'efficacité énergétique et de rendement pour les lampes et luminaires, ainsi que le recours à la gestion de l'éclairage ont permis d'atteindre les objectifs de diminution de la production de carbone qui avaient été fixés pour 2020.

Aujourd'hui, Résistex reste dans la continuité de ces axes de progrès mais souhaite faire un pas de plus et commencer à se positionner sur les notions de lutte contre la diminution des ressources naturelles, contre les pollutions et leurs impacts sur la santé.

La COP 2015 traduit, dans ses principes 7 et 9, le début de l'implication de Résistex sur ce nouvel axe de progrès.

Principe 7: Les entreprises sont invitées à appliquer l'approche de précaution aux problèmes touchant à l'environnement

Rappel du positionnement 2013/2014 et des engagements de progrès 2014 de Résistex vis-à-vis de ce principe

Le principe de précaution avait été défini en 2013 et 2014 comme la limitation de la probabilité d'occurrence de dangers et avait été décliné avec la mise en place d'une démarche de Sécurité, d'un Comité de Continuité d'activité, d'une veille réglementaire et d'une démarche d'ACV appliquée systématiquement à tous les nouveaux produits. La revue des engagements 2014 porte sur ces points, mais un repositionnement important se fait en 2015, qui modifie les objectifs poursuivis et les actions choisies.

Revue des engagements 2014

Démarche de sécurité et de continuité d'activité

--> Le Comité de Risques mis en place en 2013 s'est réuni 2 fois en 2014 (sur les trois prévues). Il réunit les membres du CODIR dans le cadre de réunions spécifiques, sur la base d'un plan d'action qui, au-delà des risques liés à la sécurité, couvre plus largement les objectifs de continuité d'activité en tenant compte des risques économiques, financiers, sociaux ou physiques (incendie, inondation, informatique).

--> Le Manuel de Gestion de crises a été formalisé, au travers d'un dossier d'identification de tous les risques, d'une matrice de fiche pour l'identification d'un risque avéré et d'une fiche renseignée sur un plan de continuité d'activité informatique. Les risques incendie, grève, mouvements sociaux, inondations, coupure d'électricité, rupture d'approvisionnement... n'ont pas encore été couverts ; comme ils sont en la marge des questions environnementales, ces risques seront dorénavant considérés dans le cadre du principe 1 de la COP en tant que mesure visant à la sécurité des personnes.

--> Les activités relatives à la prévention des risques environnementaux sont présentées oralement au cours du circuit d'accueil mais n'ont pas été formellement intégrées dans le livret d'accueil des nouveaux et dans les fiches de poste des collaborateurs concernés.

En synthèse, il apparaît que les actions planifiées en 2014 ont été partiellement réalisées ; elles seront terminées en 2015 mais sortie du champ du principe 7 de la COP pour entrer dans celui du principe 9. En effet, mises en place pour "prévenir un risque, elles sont plus typées "Prévention" que "Précaution".

Evolution du positionnement et engagements de progrès pour 2015

L'analyse critique des engagements de progrès 2014 et de leurs résultats a permis de mieux définir le principe de précaution, pour que les engagements de progrès 2015 répondent de façon plus pertinente aux objectifs du principe 7.

Le principe de précaution n'est pas la suppression des risques de voir se produire un danger, qui se matérialise par les mesures de prévention. **C'est** : ne pas agir ou agir avec prudence tant que la connaissance d'un phénomène n'est pas totale; et pour cela, ne pas se contenter d'évaluations sommaires, mais approfondir les connaissances scientifiques, la capacité d'identification de la probabilité de dommage écologique, documenter suffisamment le risque, se donner des possibilités de révision... Le principe de précaution peut alors s'appliquer en matière environnementale à des

risques potentiels comme les risques photo biologiques pour la vue des utilisateurs de LED ou les risques de pollution par le mercure des lampes fluorescentes (ou à économie d'énergie), et en matière de santé à des préoccupations de type "Human Centric Lighting", engageant à la prise en compte des cycles circadiens etc.

La démarche de Management environnemental entamée par Résistex en vue de la certification ISO 14001 couvre à la fois la dimension de prévention au travers de la mise au point de solutions respectueuses mais aussi la dimension de précaution au travers de la démarche de veille, test, analyse et vérification. Elle entre donc avec pertinence, au travers de ce dernier aspect, dans le champ du principe 7.

Mise en sommeil pour attendre la sortie de la Version 2015, plus précise notamment sur la gestion des risques, la démarche ISO 14001 sera reprise cette année par un nouveau Pôle Qualité en lien avec le Bureau d'Études Technique, dans une logique d'exigence environnementale amplifiée.

De ce fait, l'activité de veille, qui s'appuyait jusqu'à présent sur une base documentaire partagée fournie par le GIL, pour vérifier le niveau indispensable de conformité réglementaire des produits, doit évoluer. Elle visera dorénavant, grâce à la mise en place d'un dispositif de vigilance, de veille et d'expertise, au recueil, à l'analyse et à la prise en compte de polémiques, signaux d'alerte et à la mise en place des indicateurs nécessaires et suffisants pour agir, dans la mesure du possible, en amont des dispositions réglementaires de normalisation.

De ce fait, les engagements de progrès sont les suivants:

7.1. Mettre en place un Dispositif Veille et la gouvernance associée, en vue de la compréhension des enjeux principaux, de nature réglementaires ou non, de la veille, de l'exploitation des informations, de l'animation de la recherche de solutions. En relation avec ce Dispositif de veille, et sous réserve de faisabilité économique, il sera fait appel à l'évaluation des risques de familles de produits par une tierce partie (laboratoire agréé), lorsque des facteurs le justifieront, notamment : présence d'un doute, importance d'un risque, exigence d'une analyse de risque imposée par une Directive pour le marquage CE, ou quantité de produits vendus.

En outre, la mise en oeuvre de deux actions concrètes est attendue en la matière en 2015 :

7.2.A. Réaliser un état du danger que représente le mercure contenu dans les lampes fluorescentes vendues par Résistex, tout en tenant compte de leur recyclage.

7.2.B. Suivre les débats à charge et décharge sur la propagation des ondes électromagnétiques engendrées potentiellement par les alimentations électroniques des lampes et des luminaires.

Principe 8: Les entreprises sont invitées à prendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement

Rappel du positionnement 2013/2014 et des engagements de progrès 2014 de Résistex vis-à-vis de ce principe

En 2013 et 2014, Résistex s'est positionnée sur ce principe au travers de :

- la démarche de Management Environnemental
- sa participation à des initiatives tendant à sensibiliser divers publics externes à leur responsabilité en matière environnementale,
- la participation de son Président à la réflexion et aux actions d'instances institutionnelles (Europe, Ministère, NF Luminaire, CCI, ...) et de la profession (GIL, PISEO, Lighting Europe).

Revue des engagements 2014

Comme nous l'avons vu plus haut, la démarche de certification du management environnemental a été mise en sommeil jusqu'à la sortie de la version 2015. La certification ISO 14001 visée fin 2014 n'a pas été maintenue à l'ordre du jour. L'objectif est reporté sur 2015 mais il sera inclus dans le champ du principe 7.

La participation à des initiatives de sensibilisation et de promotion via la formalisation de Profils Environnementaux Produits et d'événements a été effective.

14 PEP ont été formalisés.

Résistex a obtenu différents prix et trophées : le prix de la meilleure 1ère COP décerné par le réseau du Global Compact France, le Trophées Climat Energie, décerné par le Conseil Général des Alpes Maritimes.

Résistex a organisé à Nice avec la CCINCA et le Global Compact France une conférence sur le réchauffement climatique avec Brice Lalonde et a publié son premier rapport RSE en décembre 2014.

La signature d'un protocole bilingue avec les transporteurs, de chargement et déchargement, a permis de sensibiliser les chauffeurs au respect de l'environnement au travers de consignes pour la limitation de l'émission de gaz d'échappement ou le dépôt de déchets, les économies d'eau et d'énergie, la protection contre les fuites polluantes.

Evolution du positionnement et engagements de progrès pour 2015

Pour 2015, Résistex s'engage à maintenir et affirmer son action de sensibilisation environnementale en externe, dans la continuité des COPs précédentes, mais aussi à être plus actif sur la sensibilisation environnementale en interne.

En externe, cette sensibilisation s'appuiera sur différents supports :

En matière de supports de sensibilisation écrits, l'objectif est de mieux formaliser les enjeux environnementaux, les caractéristiques environnementales des produits, dans différents supports (argumentation commerciale, fiches produits, ...) dirigés vers différentes cibles (clients, commerciaux, fournisseurs dans le cadre de la démarche de « meilleure connaissance réciproque»). Le maintien de la réalisation de PEP pour les produits Résistex et la réalisation de PEP pour les produits co-développés avec partenaires (rapport RSE) se feront dans ce cadre.

En matière d'événements, l'objectif est de mieux exploiter la participation de Résistex pour à la fois communiquer sur l'entreprise et sensibiliser les publics à l'importance de la responsabilité en matière d'environnement.

En matière de participation à la réflexion d'instances publiques et de la Profession, l'objectif est la continuité mais aussi une meilleure « valorisation » des enjeux et des résultats en interne comme à l'extérieur.

C'est en interne que porte l'effort de sensibilisation environnementale en 2015 :

Il s'agit d'intervenir auprès des collaborateurs pour à la fois :

- ❖ les informer, expliciter les enjeux environnementaux des produits et l'impact de chacun au bureau, chez soi par exemple par la projection de Films (cf Al Gore)
- ❖ les inciter à poser des questions, et à partager l'information,
- ❖ les faire participer / assister) à davantage d'événements externes
- ❖ former les commerciaux et les assistantes commerciales sur produits et leurs aspects environnementaux
- ❖ en faire un objectif dans le cadre des comportements individuels
- ❖ faire émerger et formaliser, de la part des collaborateurs, des idées de comportements respectueux : conduite automobile des commerciaux, proposition de solutions dans le cadre de la vie, mobilité durable, transports doux, co-voiturage..., les propositions les plus originales pouvant être récompensées.

Les engagements de progrès sont les suivants :

Supports écrits de sensibilisation environnementale

8.1.A. Améliorer l'argumentation de responsabilité environnementale des produits dans différents supports. Au minimum : nouveau site Web, fiches techniques, argumentaires commerciaux.

8.1.B. Fixer au Dr Commercial la mission de formation et évaluation des assistantes commerciales et des commerciaux sur les messages environnementaux à destination des clients

8.1.C. Continuer à rédiger des PEP pour tous les nouveaux produits

8.1.D. Faire réaliser par la CCINCA un audit/diagnostic de nos consommations énergétiques internes

Événements de sensibilisation interne ou externe

8.2.A. Élaborer un programme de sensibilisation environnementale pour les collaborateurs, comportant au moins 2 réunions internes ou externes et la rédaction d'un cahier de proposition. La participation de salariés à la COPMED 21 organisée à Marseille en juin et à la COP21 organisée en décembre au Bourget sera envisagée.

8.2.B. S'appuyer de façon plus structurée sur la participation aux concours et prix obtenus par Résistex pour non seulement valoriser la société mais promouvoir la responsabilité environnementale

Participation à la réflexion d'instances publiques et de la Profession

8.3. Être régulier dans la participation aux trois groupes de réflexion : CCI Nice Côte d'Azur / Smartgrids, Performance Globale Paca Est (PGPE) et Plan Climat-Energie du Département 06 **et en promouvoir les acquis environnementaux.**

Principe 9: Les entreprises sont invitées à favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement

Rappel du positionnement 2013/2014 et des engagements de progrès 2014 de Résistex vis-à-vis de ce principe

La mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement font partie du cœur de métier de Résistex, qui propose des Solutions Lumière toujours moins consommatrices d'énergie, à qualité d'éclairage égale ou supérieure aux installations traditionnelles, dans une logique de "décarbonisation" de l'offre de produits Résistex.

L'indicateur environnemental, "quantité de CO2 émise", a été utilisé depuis 2008 pour mesurer l'efficacité de l'effort en termes de consommation électrique des produits vendus, sachant que c'est dans la phase du cycle de vie d'utilisation des luminaires que la quasi totalité de cette émission se produit.

Pour "décarboner" ses luminaires, Résistex s'est positionnée ces dernières années sur **l'effort de vente des produits à économie d'énergie**, sur **une démarche d'éco-conception favorisant le choix de technologies performantes** et sur **la gestion plus intelligente de l'éclairage**. Dans la limite de la latitude que lui laissent des locaux très anciens, Résistex a tenu également à appliquer son effort de respect environnemental à ses propres **consommations internes d'énergie**.

Revue des engagements 2014

Sur le plan de la vente de produits économes en énergie

- ❖ Le pourcentage des ventes de Led est passé de 4% à 13% du CA total en 2014. Un objectif de 7% avaient été prévu pour 2014, et c'est donc un résultat de + 9% qui a été obtenu.

Sur le plan de l'éco-conception

- ❖ Le recours à une veille à partir de la base documentaire du GIL, pour participer à une conception de produits plus respectueuse de l'environnement, a été tenu ; mais cette base, constituée de "Panoramas" périodiques sur le droit environnemental ou de "Flash" sur les nouveautés réglementaires, ne couvre ni les débats polémiques ni les points sur l'état de l'art; la veille devrait être élargie à ce nouveau périmètre.
- ❖ Les 40 lumen/Watt moyen par produit ont été dépassés puisque l'efficacité énergétique moyenne d'un produit mis sur le marché en 2014 a atteint 57 Lm/W.

Sur le plan des études de besoin et de la gestion intelligente de l'éclairage

- ❖ Les indicateurs permettant d'étudier les impacts des études d'éclairage sur la concrétisation des ventes et sur l'efficacité énergétique des solutions vendues n'ont pas encore été mis au point ; la mesure est reportée sur 2015
- ❖ Le développement d'un logiciel de coût total de possession des installations d'éclairage a été entrepris ; les commerciaux doivent maintenant s'approprier l'outil.

Sur le plan de la diminution de la consommation énergétique interne

- ❖ La meilleure maintenance des aérothermes a permis d'obtenir une diminution de 21% de la consommation de gaz de ville. L'objectif de diminution de 4% de la consommation électrique interne avec l'extension des efforts de rénovation des éclairages à 2 autres zones de stockage et une partie des anciens bureaux n'a que partiellement été réalisé. La facture d'électricité, boostée par l'utilisation des climatiseurs, a augmenté de 14%.
- ❖ Le processus de relampage a permis de remplacer, au fil de l'eau, 19 luminaires avec ballast ferromagnétique par des luminaires avec ballast électronique.

- ❖ Le devis pour l'isolation des vitrages du magasin n'a pas encore été réalisé.

Engagements 2015

Evolution du positionnement pour 2015

« Vous éclairer autrement », nouvelle base line de Résistex, fait écho à un positionnement qui se veut plus exigeant, en matière environnementale, pour 2015.

En parallèle du maintien de l'effort de "décarbonisation" de l'offre de Résistex, il s'agira de superposer, à la lutte contre l'émission de CO2 par la totalité des luminaires vendus par Résistex, les trois objectifs suivants :

1. La lutte contre l'appauvrissement des ressources naturelles, au travers de

- ❖ la mesure et la diminution de la consommation électrique de produits dans leur phase d'utilisation
- ❖ mais aussi la mesure et la diminution de la consommation de ressources aux étapes de fabrication, de transport et de recyclage du produit.

2. La diminution des impacts sur l'environnement

Résistex a identifié trois types d'impact :

- ❖ Les émissions de CO2 en tant que facteur de réchauffement climatique et de risque pour l'environnement ; sur ce point, les engagements de progrès sont déjà engagés sur les émissions de CO2, qui reste l'indicateur essentiel.
- ❖ La pollution lumineuse ; il est aujourd'hui trop tôt pour travailler concrètement sur ce point
- ❖ Les "autres pollutions", de type chimique, impactant l'environnement et la santé ; c'est sur eux que porteront les efforts pour progressivement les identifier, les mesurer et les prévenir.

3. La préparation du positionnement de Résistex en matière de modèles fonctionnels et circulaires

Il est trop tôt pour décliner opérationnellement, dans la COP 2015, cette démarche qui reste aujourd'hui un positionnement stratégique.

Engagements de progrès pour 2015 sur les 3 axes retenus

Maintenir la lutte contre l'appauvrissement des ressources naturelles au travers de la consommation électrique des produits

Il s'agit de continuer à améliorer la performance des luminaires par l'efficacité énergétique des lampes et le rendement des luminaires et d'amplifier l'introduction de la gestion de l'éclairage dans les systèmes vendus.

9.1.A. Mettre en place un dispositif de veille en mesure d'identifier les innovations technologiques

9.1.B. Mettre en place des accords de partenariat avec les fabricants de technologies innovantes

9.1.C. Se donner une visibilité sur la consommation électrique de produits mis en service dans le cadre des systèmes d'éclairage et de climatisation.

9.2.A. Dans l'objectif de se « mettre en ligne » en terme de Gestion Technique de Bâtiment, mettre en place une veille, technologique et réglementaire, en la matière.

9.2.B. Réaliser un logiciel de simulation de scénarios d'occupation des parties communes d'un immeuble résidentiel en fonction des critères démographiques, sociologiques et professionnels des habitants.

9.2.C. Intervenir sur des projets complets, vendre de plus en plus de systèmes d'éclairage dans lesquels il y a de la gestion avec des capteurs intelligents.

9.2.D. Définir les indicateurs permettant de mesurer le taux de transformation des études d'éclairage en commandes optimisées du point de vue de l'efficacité énergétique.

9.2.E. Organiser une action d'appropriation du logiciel de coût total de possession des installations d'éclairage par les commerciaux.

Mettre œuvre une stratégie de lutte contre l'appauvrissement des ressources naturelles par la consommation de ressources, et contre atteintes à l'environnement et leurs impacts sur la santé.

Jusqu'à présent, la démarche d'éco-conception de Résistex, via l'utilisation d'un logiciel d'éco-conception, permettait d'identifier les informations sur la consommation de matière ainsi que les impacts environnementaux des produits. Elle alimentait donc les Profils Environnementaux Produits dans un objectif de communication environnementale.

Lutter activement contre l'appauvrissement des ressources, les pollutions et les impacts sur la santé implique une démarche d'éco-conception de nature à non seulement identifier les seuils pour les impacts des luminaires sur l'environnement et indirectement sur la santé, identifier le profil environnemental des produits au regard de ces seuils, mais aussi exploiter ces données environnementales pour améliorer le profil environnemental des produits, afin de les rendre plus respectueux de l'environnement, de la santé, et de pouvoir mieux les recycler.

Pour 2015, l'engagement de progrès est :

9.3 Mettre en place une méthode d'identification et de réduction des impacts excessifs dans les Profils Environnementaux Produits (PEP)

A partir des résultats des PEP calculés par le logiciel d'ACV, il faudra déterminer les seuils critiques des indicateurs environnementaux afin de trouver des pistes d'amélioration. Outre la consommation énergétique déjà prise en charge, les autres indicateurs à monitorer sont la consommation des ressources abiotiques, l'acidification, l'eutrophisation, la pollution photochimique, l'écotoxicité aquatique et la toxicité humaine.

LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

Principe 10: Les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin

Rappel du positionnement 2013/2014 et des engagements de progrès 2014 de Résistex vis-à-vis de ce principe

Bien que ses engagements contractuels traduisent en toute transparence ses pratiques, aussi bien dans les relations avec les fournisseurs que dans les relations clients, Résistex considère qu'elle peut intervenir activement dans la mise en oeuvre de ce principe. En 2013 et 2014, l'objectif poursuivi était la sensibilisation en interne et à l'extérieur des risques liés à la corruption.

Revue des engagements 2014

Une proposition de texte a été élaborée pour sensibiliser les partenaires de Résistex aux risques de la corruption et à l'importance des bonnes pratiques et de l'éthique des affaires, mais elle n'a pas encore été validée et intégrée dans les conditions générales de vente et d'achat.

Le questionnaire de sensibilisation intégrant la question de corruption a été peu diffusé. Nous avons vu plus haut qu'il était à revoir.

En interne, la sensibilisation n'a pas encore été faite, le sujet n'ayant pas été placé en priorité forte car les risques pour le personnel sur place (personnel d'atelier et administratifs) ont été pressentis comme faibles.

Evolution du positionnement et engagements de progrès pour 2015

Le positionnement est revu selon deux logiques :

- ❖ La sensibilisation interne est reciblée sur le personnel le plus soumis à des risques, les commerciaux
- ❖ Il sera plus aisé d'effectuer une sensibilisation à ce principe de façon vivante et positive : donner des exemples, interpellier les commerciaux sur le risque en les invitant à être curieux de ce qui se passe chez les autres (clients, concurrents....) et sur les risques et inconvénients encourus
- ❖ Et, dans le même état d'esprit, repérer les initiatives et idées originales de lutte contre la corruption chez les autres.















Les engagements 2015 sont donc

10.1. Présenter le principe au personnel commercial, lors de la réunion annuelle qui leur est dédiée, et leur demander de participer de façon active et positive, pour qu'ils y soient sensibilisés au mieux en identifiant les risques par un regard porté vers l'extérieur.

10.2.A. Valider les dispositions qui concernent l'interdiction de corruption et les intégrer dans les conditions générales de vente et d'achats.

10.2.B. Reporter l'action de **diffusion aux fournisseurs du questionnaire RSE** intégrant l'interdiction des pratiques de corruption, une fois que ce questionnaire dont on a constaté qu'il n'était pas suffisamment adapté, aura été revu.

BILAN DES ENGAGEMENTS 2014

Engagement pris	Mesure à mettre en place	Rappel indicateur de suivi	
Préserver la santé, le bien-être et la sécurité au travail	1.1.A. Mettre en place d'un registre chrono aux rubriques prédéfinies, de réunions DP spécifiques, en présence du seul collègue concerné	Registre chrono en place, réunions tenues, mesures d'accompagnement réalisées	
Préserver la santé, le bien-être et la sécurité au travail	1.1.B. Introduire la sensibilisation aux risques dans le livret d'accueil et le circuit de découverte du nouvel arrivant.	Livret d'accueil mis à jour, risques présentés au cours du circuit d'accueil	
Préserver la santé, le bien-être et la sécurité au travail	1.1.C. Traiter les problèmes d'accessibilité et de visibilité sur le parking		
Donner à chacun la possibilité de s'exprimer sur le travail dans l'entreprise	1.2.A. Organiser un premier pilote pour la mise en œuvre d'ateliers collaboratifs	Fait/non fait	
Donner à chacun la possibilité de s'exprimer sur le travail dans l'entreprise	1.2.B. Réitérer la diffusion et la prise en compte d'un questionnaire individuel sur le climat social	Questionnaire diffusé, résultats présentés, mesures prises	
Donner à chacun la possibilité de s'exprimer sur le travail dans l'entreprise	1.2.C. Proposer et structurer les conditions de mise en œuvre d'un autre support d'expression comme alternative à la Gazette interne	Charte formalisée, support utilisé	
Reconnaître le droit à la négociation collective	3.1.A. Définir un indicateur de mesure pour évaluer la progression de l'efficacité du rôle des DP	Existence et mise en œuvre de l'indicateur	
Sensibiliser les fournisseurs en vue de faire évoluer leurs pratiques en matière de droits de l'Homme	2/4/5.1. Diffuser un questionnaire de sensibilisation RSE auprès des fournisseurs hors Europe	Questionnaire diffusé auprès de tous les fournisseurs Nbre de retours effectifs du questionnaire RSE rempli	
Sensibiliser les fournisseurs en vue de faire évoluer leurs pratiques en matière de droits de l'Homme	2/4/5/2. Réaliser un diagnostic sur le niveau de sensibilité et de pratique RSE pour chaque fournisseur	Fait/non fait	
Lutter contre la discrimination	6.1. Recenser les ESATs du territoire et les informer de la capacité de Résistex à intégrer en milieu ordinaire des travailleurs qui évoluaient en milieu protégé.	100% de réponses faites par courrier aux ESAT	
Appliquer l'approche de précaution / environnement	7.1. Maintien régulier des réunions du Comité de continuité d'Activité (3 réunions dans l'année)	Fait / non fait	
Appliquer l'approche de précaution / environnement	7.2.A Parution d'un Manuel de Gestion de crises	Fait / non fait	
Appliquer l'approche de précaution / environnement	7.2.B . PCA/risques incendie	Fait/non fait	
Appliquer l'approche de précaution / environnement	7.2.C . PCA/risques inondation	Fait/non fait	

Engagement pris	Mesure à mettre en place	Rappel indicateur de suivi	
Promouvoir une plus grande responsabilité environnementale	8.1.Certification ISO 14 000 obtenue à la fin de l'année	Obtenue / non obtenue	↓
Promouvoir une plus grande responsabilité environnementale	8.2. Production de 20 PEP pour les produits entrant dans bâtiments HQE	Fait / non fait	↑
Promouvoir une plus grande responsabilité environnementale	8.3. Mise en place et signature d'un protocole de chargement et déchargement	Nombre de signatures de protocoles avec les compagnies de transport : supérieur à 60 %	↑
Optimiser l'efficacité énergétique des systèmes d'éclairage	9.1.A. Augmenter les ventes de LED de 7%	Fait / non fait	↑
Optimiser l'efficacité énergétique des systèmes d'éclairage	9.1.B. Améliorer l'EE en lumen/watt via la conception des luminaires	Dépasser les 40 l/w	↑
Optimiser l'efficacité énergétique des systèmes d'éclairage	9.1.C. Maintenir le recours à une base de donnée externe pour participer à une conception de produits respectueuse de l'environnement	Fait / non fait	↑
Optimiser l'efficacité énergétique des systèmes d'éclairage	9.2.A Définir les indicateurs permettant d'étudier les impacts des études d'éclairage (sur les ventes et sur l'EE des solutions vendues)	Fait / non fait	↓
Optimiser l'efficacité énergétique des systèmes d'éclairage	9.2.B . Développer un logiciel de coût total de possession des installations d'éclairage	Fait/non fait	↑
Diminuer la consommation énergétique interne	9.3.A . Diminuer de 4% la consommation énergétique interne sur deux zones de stockage et une partie des anciens bureaux	4 % de diminution de la conso	→
Diminuer la consommation énergétique interne	9.3.B . Remplacer les luminaires au fur et à mesure des relampages	. Fait / non fait	↑
Diminuer la consommation énergétique interne	9.3.C. Faire faire un devis pour envisager l'isolation du vitrage du magasin	Fait / non fait	↓
Contrôler / interdire les pratiques de corruption auprès des collaborateurs	10.1.A : Sensibilisation du personnel à la lutte anti-corruption	Une présentation orale et une note de service	↓
Inciter les partenaires à des pratiques plus saines avec leurs relations de travail	10.1.B : Intégration de l'interdiction de corruption dans les conditions de vente et d'achat de Résistex	Fait / non fait	↓
Inciter les partenaires à des pratiques plus saines avec leurs relations de travail	10.2.A : Sensibilisation aux effets néfastes de la corruption dans les relations d'affaires, au travers d'un questionnaire de sensibilisation RSE à adresser aux fournisseurs	Questionnaire diffusé	↓

TABLEAU DE BORD POUR LE SUIVI DES ENGAGEMENTS DE PROGRES 2015

Engagement pris	Mesure à mettre en place	Indicateur de suivi
Préserver le bien-être physique et psychologique au travail	1.1.A. Affecter le renseignement du registre de signalement au Président	Un registre
Préserver le bien-être physique et psychologique au travail	1.1.B. Rappeler aux DP et aux collaborateurs l'existence du registre et son intérêt.	Fait/non fait
Préserver le bien-être physique et psychologique au travail	1.1.C. Organiser une réunion sensibilisation du personnel sur les risques psychosociaux	Fait/non fait
Préserver le bien-être physique et psychologique au travail	1.1.D. Mettre en place un dispositif de parrainage des nouveaux collaborateurs	Un parrain effectif pour chaque collaborateur
Préserver le bien-être physique et psychologique au travail	1.1.E. Mettre en place un coaching sportif	Des personnes coachées
Préserver le bien-être physique et psychologique au travail	1.1.F. Intégrer la fiche de pénibilité dans le dossier d'accueil du nouvel arrivant	Fait dans le cas d'un arrivant dont la fonction nécessite une fiche de pénibilité
Donner à chacun la possibilité de s'exprimer sur le travail dans l'entreprise	1.2.A. Développer les ateliers collaboratifs sur le modèle du pilote réalisé en 2014	Trois ateliers organisés dans l'année
Donner à chacun la possibilité de s'exprimer sur le travail dans l'entreprise	1.2.B. Définir les conditions de gestion et d'animation nécessaires à la bonne mise en oeuvre des outils de communication interne	Des outils de communication interne considérés comme performants dans le cadre de l'enquête de satisfaction
Donner à chacun la possibilité de s'exprimer sur le travail dans l'entreprise	1.2.C. Approfondir la formation des Délégués du personnel	Formation N° 2 faite / non faite
Donner à chacun la possibilité de s'exprimer sur le travail dans l'entreprise	1.2.D. Réaliser en 2015 l'enquête de satisfaction qui avait été prévue en 2014	Faite/non faite
Favoriser l'épanouissement des collaborateurs dans leur travail	1.3.A. Intégrer plus fortement dans la démarche de GPEC les attentes de mobilité interne des collaborateurs	Au moins 50% des demandes de mobilité acceptées avec justification
Reconnaître le droit à la négociation collective	3.1.A. Former les DP sur "les postures" à tenir, en faisant appel à un coach	Fait/non fait
Reconnaître le droit à la négociation collective	3.1.B Evaluer la pertinence et l'efficacité des formations des DP	Satisfaction exprimée lors d'un entretien
Reconnaître le droit à la négociation collective	3.1.C. Définir un indicateur de mesure pour évaluer la progression de l'efficacité du rôle des DP	Existence et mise en oeuvre de l'indicateur

Engagement pris	Mesure à mettre en place	Indicateur de suivi
Sensibiliser les fournisseurs en vue de faire évoluer leurs pratiques en matière de droits de l'Homme	2/4/5.1. Établir un échange sur la RSE (rapport RSE + questionnaire) avec l'ensemble des fournisseurs	Diffusion faite /non faite auprès de tous les fournisseurs
Sensibiliser les fournisseurs en vue de faire évoluer leurs pratiques en matière de droits de l'Homme	2/4/5.2. : Formaliser un Projet de « Meilleure connaissance réciproque » avec les fournisseurs	Fait/non fait
Poser les conditions de la diversité en interne	6.1. Mise en place d'un plan d'action pour permettre la diversité de sexe dans l'ensemble des fonctions de l'entreprise	Fait/non fait
Lutter contre la discrimination	6.2.A. Etude des demandes de partenariat d'ESAT pour un travail dans les locaux de Résistex	100% de réponses faites par courrier aux ESAT
Lutter contre la discrimination	6.2.B. Elargissement des partenariats de sous-traitance avec les ESATs pour le montage de produits	Au moins deux nouveaux partenariats mis en place
Lutter contre la discrimination	6.2.C. Remplacement de la personne handicapés (mal entendante) en cours de départ (retraite) à l'atelier de montage par une personne handicapée	Fait/non fait
Appliquer l'approche de précaution / environnement	7.1. Mettre en place un Dispositif Veille avec la gouvernance nécessaire	Fait/non fait
Appliquer l'approche de précaution / environnement	7.2.A. Réaliser un état du danger que représente le mercure dans les lampes vendues par Résistex	Fait/non fait
Appliquer l'approche de précaution / environnement	7.2.B. Suivre des débats à charge et décharge sur la propagation des ondes électromagnétiques par les luminaires	Dossier constitué
Promouvoir une plus grande responsabilité environnementale	8.1.A. Améliorer l'argumentation de responsabilité environnementale des produits dans différents supports	Au minimum : nouveau site Web, fiches techniques, argumentaires commerciaux
Promouvoir une plus grande responsabilité environnementale	8.1.B. Fixer au Dr Commercial la mission de formation et évaluation des assistantes commerciales et des commerciaux sur les messages environnementaux	Fait / non fait
Promouvoir une plus grande responsabilité environnementale	8.1.C. Continuer à rédiger des PEP pour tous les nouveaux produits	100 % de PEP réalisés

Engagement pris	Mesure à mettre en place	Indicateur de suivi
Promouvoir une plus grande responsabilité environnementale	8.1.D. Faire réaliser par la CCINCA un audit/diagnostic de nos consommations énergétiques internes	Fait / non fait
Promouvoir une plus grande responsabilité environnementale	8.2.A. Élaborer un programme de sensibilisation environnementale pour les collaborateurs	Au moins 2 réunions internes ou externes et la rédaction d'un cahier de proposition
Promouvoir une plus grande responsabilité environnementale	8.2.B. S'appuyer de façon plus stratégique sur la participation aux concours et prix	Stratégie de sensibilisation et communication formalisée pour chaque concours et l'ensemble des concours.
Promouvoir une plus grande responsabilité environnementale	8.3. Etre régulier dans la participation aux trois groupes de réflexion : CCI-Smartgrids, PGPE et Plan Climat-Energie 06	Nombre de réunions faites sur l'année
Optimiser l'efficacité énergétique des systèmes d'éclairage	9.1.A. Mettre en place un dispositif de veille en mesure d'identifier les innovations technologiques	Dispositif défini avec objectifs, plan d'action, ressources
Optimiser l'efficacité énergétique des systèmes d'éclairage	9.1.B. Mettre en place des accords de partenariat avec les fabricants de technologies innovantes	Au moins deux accords dans l'année
Optimiser l'efficacité énergétique des systèmes d'éclairage	9.1.C. Se donner une visibilité sur la consommation électrique de produits dans le cadre de systèmes d'éclairage et de climatisation	Indicateur mis en place
Optimiser la gestion de l'éclairage dans le cadre de systèmes globaux	9.2.A. Mettre en place une veille, technologique et réglementaire, en matière de GTB	Dossier constitué avec perspectives, acteurs, perspectives pour Résistex
Optimiser la gestion de l'éclairage dans le cadre de systèmes globaux	9.2.B. Réaliser un logiciel de simulation de scénarios d'occupation des parties communes d'un immeuble	Fait/non fait
Optimiser la gestion de l'éclairage dans le cadre de systèmes globaux	9.2.C. Vendre de plus en plus de systèmes d'éclairage dans lesquels il y a de la gestion de l'éclairage	Augmentation en % sur l'année 2015
Optimiser la gestion de l'éclairage dans le cadre de systèmes globaux	9.2.D. Définir les indicateurs permettant d'étudier les impacts des études d'éclairage sur la concrétisation des ventes et sur l'efficacité énergétique des solutions vendues	Fait / non fait
Optimiser la gestion de l'éclairage dans le cadre de systèmes globaux	9.2.E. Organiser une action d'appropriation du logiciel de coût total de possession des installations d'éclairage par les commerciaux	Fait / non fait
Lutter contre l'appauvrissement des ressources naturelles et les pollutions	9.3. Mettre en place un plan d'action pour arriver une démarche d'éco-conception de produits performante	Dossier constitué avec enjeux, problématiques, objectifs, plan d'action, ressources

Engagement pris	Mesure à mettre en place	Indicateur de suivi
Contrôler / interdire les pratiques de corruption auprès des collaborateurs	10.1. Présenter le principe au personnel commercial	Fait lors de la réunion annuelle des commerciaux
Inciter les partenaires à des pratiques plus saines avec leurs relations de travail	10.2.A : Intégration de l'interdiction de corruption dans les conditions de vente et d'achat de Résistex	Fait / non fait
Inciter les partenaires à des pratiques plus saines avec leurs relations de travail	10.2.B : Sensibilisation aux effets néfastes de la corruption dans les relations d'affaires, au travers d'un questionnaire de sensibilisation RSE à adresser aux fournisseurs	Questionnaire diffusé